Une zone humide réaménagée dans le bassin de l’Oudon

Début 2013, le syndicat du bassin de l’Oudon a fait l’acquisition d’une parcelle de zone humide, en friche depuis plusieurs années. La zone, située au nord du bassin, où se trouvent les sources, présentait un intérêt écologique particulier. Proche du bourg, elle présentait également une opportunité pour le syndicat de présenter ses travaux à la population locale. Le CPIE Mayenne – Bas Maine a alors été missionné pour la réalisation d’un inventaire faune/flore dans le but de mieux connaître la parcelle. Le diagnostic a confirmé qu’il s’agissait d’un milieu intéressant sur le plan de la biodiversité. Il en est ressorti la présence d’espèces à forte valeur patrimoniale, comme le conocéphale des roseaux (sauterelle de couleur vert pâle, très mimétique et vivant en zone humide) ou le lézard vivipare. L’étude a aussi permis de relever la présence de prairies humides eutrophes occupant 40% de la zone. Ces prairies, de caractère humide et souvent inondées, constituent un habitat à forte valeur patrimoniale. Bien que riche en espèces végétales et en insectes, ce type de prairie est en voix de raréfaction en Europe et en France.

L’éco-pâturage comme solution d’entretien

Le SYMBOLIP, syndicat qui gère les inondations, s’est joint au Syndicat du bassin dans le projet de restaurer la zone humide. Le SYMBOLIP, qui gère habituellement le sur-stockage à l’aide de retenues d’eau et constructions de digues, cherchait à compenser les zones humides détruites en en restaurant d’autres. Un partenariat s’est alors formé entre les deux syndicats en vue de restaurer la zone et de pouvoir la gérer à terme.

Au mois de juin, l’association *Etudes et chantiers* a entrepris des travaux dans la partie sud de la zone suite à l’étude du CPIE. Il s’agissait alors de supprimer les arbres envahissants

en vue de laisser place à la végétation endémique de la zone humide. Cette végétation aquatique naturelle constitue l'habitat d'espèces animales présentes sur le territoire. « *Pour débroussailler la parcelle, nous avons opté pour la solution de l'éco-pâturage. La tâche a été réalisée par onze chèvres des fossés et deux moutons des landes de Bretagne* », explique Emeline Guais, technicienne au Syndicat du bassin. Et d'ajouter *« L'expérience a été une réussite. Nous comptons renouveler la méthode par la suite, pour l'entretien annuel de la zone*« . Ces animaux rustiques sont bien adaptés pour l'entretien de ce type de milieu. Suite à leur passage, des moyens mécaniques ont été utilisés pour affiner le travail et émonder les arbres. Le sud de la zone est devenu un endroit protégé.

Le nord de la zone, séparé du sud par un ruisseau, a été aménagé pour les visiteurs et la mosaïque d'habitats conservée. Le projet a eu un impact positif sur la population, ravie de voir la parcelle en friche aménagée. Des marres devraient voir le jour prochainement dans cette partie. Des panneaux d'information sur cet environnement particulier seront également répartis dans l'espace ouvert. Le ruisseau devrait être débusé en vue de le rouvrir. Aussi, l'école de la Gravelle profitera de l'aménagement pédagogique et de l'accessibilité de la zone pour travailler sur les milieux aquatiques.